

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du PRESIDENT

N° 2020-37

MB/NG

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 - IDF

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu le décret n°2011-560 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2018-359 du 06 novembre 2018, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,
Vu l'arrêté n°2019-180 du 14 août 2019, donnant respectivement délégation de signature à Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Xavier BASTARD, Directeur Général Adjoint, secrétaire général,
Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne organise au titre de l'année 2020, pour le compte des centres de gestion de la région Ile de France, l'examen professionnel d'accès, par voie de d'avancement de grade, au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe. Cet examen est ouvert à compter du **14 avril 2020**.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **20 mai 2020**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 14 avril au 20 mai 2020, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr. Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre Interdépartemental de Gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **28 mai 2020**.

Article 5 : L'épreuve écrite aura lieu le **17 septembre 2020** au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérain – 93598 PANTIN Cedex, et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : L'épreuve orale se déroulera dans le courant du mois de novembre 2020, dans les locaux du CIG de la Petite Couronne, 1 rue Lucienne Gérain à PANTIN (93698).

Article 7 : Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves orales.

Article 8 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne, du C.N.F.P.T 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 17 février 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général

Xavier BASTARD

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200217-2020-37-AR
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020